

Objectifs Environnementaux 2024 – 2025

ATR est pleinement engagé en faveur d'une aviation plus responsable. Au-delà de nous conformer aux exigences applicables et de maintenir la certification ISO 14001 de notre Système de Management de l'Environnement, nous nous sommes fixés les objectifs suivants à horizon 2025 :

Consommation d'énergie et émissions de carbone sur site

- Réduire la consommation de gaz de **55 %** à Blagnac et de **45 %** à Francalazal ⁽¹⁾
- Réduire la consommation d'électricité de **20 %** à Blagnac et de **3 %** à Francalazal ⁽²⁾
- Réduire de **30 %** les émissions opérationnelles de CO₂ (Scopes 1 et 2) ⁽³⁾
- Utiliser **30%** de carburant d'aviation durable (SAF) dans nos opérations en vol

Gestion des déchets et substances chimiques

- **90 %** de tri conforme dans les ateliers
- **55 %** des déchets non dangereux recyclés
- Réduire de **20 %** la quantité de déchets générés ⁽⁴⁾
- **100 %** de produits chimiques stockés correctement sur les sites d'ATR

Entreprise élargie

- **90 %** des 20 premiers fournisseurs des achats directs sont certifiés ISO 14001
- **90 %** des fournisseurs des achats indirects ayant le plus fort impact environnemental sont certifiés ISO 14001

Avion

- Capacité d'opérer les avions ATR avec **100%** de carburant d'aviation durable (SAF)
- **50 %** des nouveaux produits développés sont éco-conçus
- Obtenir la «Bill of Substances» (BOS) standard de nos avions

1. à surface équivalente et par rapport à 2018

2. par rapport à 2018 en valeur brute

3. objectif intermédiaire, par rapport à 2018 pour les Scopes 1 & 2 en valeur brute. L'objectif ATR de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2018 en valeur absolue pour les scopes 1&2 a été validé en décembre 2023 par la Science Based Targets initiative (SBTi).

4. par rapport à 2018 en valeur brute